

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT



ÉDITORIAL

Le calme au milieu de la tempête

Entre les élections grecques, la victoire du Parti socialiste en France, une élection présidentielle américaine de grande importance cet automne, cet été devrait nous apporter un calme politique tout relatif. Nous avons souhaité en profiter pour vous proposer, exceptionnellement, un double numéro, composé d'articles d'actualité et d'un dossier de dix pages consacré au revenu de base inconditionnel.

Cela nous permet de rappeler l'importance pour tout mouvement politique visant à la transformation de la société de réfléchir de temps à autre à tête reposée sur certains sujets qui ne font pas les titres des journaux. En d'autres termes: il ne faut jamais reculer devant le risque de la réflexion. C'est aussi pour se sortir d'une attitude politique purement défensive que nous nous devons, à gauche, de reprendre l'initiative programmatique. Vingt ans de néolibéralisme ont montré la faillite des réformes qu'il nous a imposées; il ne faut plus seulement les combattre, il faut indiquer des alternatives.

Cet automne paraîtra l'anthologie d'articles que le journal édite pour ses dix ans. Le livre est encore disponible pour peu de temps en souscription sur notre site: www.pagesdegauche.ch (voir également en p. 12). N'hésitez pas à le commander!

Ce numéro d'été est aussi l'occasion de remercier tou-te-s nos abonné-e-s qui permettent à *Pages de gauche* de paraître chaque mois tout en restant totalement indépendant. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur votre fidélité l'an prochain. La rédaction de *Pages de gauche* vous souhaite une bonne lecture de ce numéro d'été, de bonnes vacances et se réjouit de vous retrouver en septembre.

Réd.



Dossier spécial: le revenu de base inconditionnel

Il ne fallait pas moins de dix pages pour parler de ce sujet qui réunit plusieurs débats tout à fait centraux pour la gauche: l'idée d'un revenu de base inconditionnel. De nombreuses personnes y réfléchissent depuis quelque temps, une initiative populaire a été lancée en Suisse, et la gauche est partagée sur le sujet! C'est pourquoi *Pages de gauche* a décidé d'y consacrer son dossier d'été.

Lire en pages 10 à 19

■ Immunité parlementaire

Défense d'un principe fondamental.

Page 3

■ Justice

Discussion autour de la notion de victime.

Page 7

■ Mendicité

Genève et Lausanne s'égarant.

Page 9

10 ANS DE PAGES DE GAUCHE

La voix du socialisme démocratique

Difficile en quelques mots de revenir sur le projet du journal, sur ce qu'il représente pour moi et pour la gauche! Lorsque la rédaction m'a contacté, je lui ai d'abord répondu: «parfois, je me demande si je suis encore dans la "ligne" de *Pages de gauche*, mais je crois quand même que oui». Comme d'autres, je suis passé de la Jeunesse socialiste et des mouvements sociaux à une pratique plus «institutionnelle» de la politique, mais je reste convaincu de la pertinence du projet rédactionnel de ce journal, qui s'inscrit résolument dans une double optique de transformation sociale, et non de gestion du capitalisme, d'une part, et d'évolution démocratique plutôt que d'attente d'un hypothétique Grand Soir d'autre part.

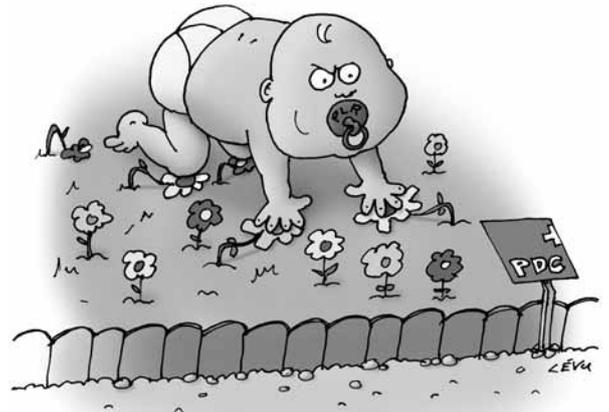
L'un des objectifs atteints par ce journal – malgré le complexe d'élitisme qui a accompagné tant de discussions à l'interne –, aura été le travail de vulgarisation de l'héritage historique du socialisme démocratique. Des figures comme Jean Jaurès, Léon Blum, Salvador Allende ou encore Olof Palme restent pour moi des références toujours actuelles, vivantes, incarnant voire préfigurant chacune à leur manière les fondements du socialisme démocratique d'aujourd'hui: la démocratie économique, la sécurité sociale, le féminisme et même la dimension écologique.

Un deuxième objectif plus fondamental du journal a également été atteint, à mon sens. Le

virage de la «troisième voie» et la tentation centriste au tournant des années 2000, synonymes en réalité de reniement pur et simple des valeurs de la gauche, ont été abandonnés. Celles et ceux qui, à l'enseigne du «Manifeste du Gurten», voulaient que le PS suive les traces de Gerard Schröder et de Tony Blair ont perdu. Le PS n'a pas abandonné le service public et l'État social. Les revirements sur l'électricité (LME) et l'AI, notamment, ont été emblématiques, et *Pages de gauche* y a indéniablement contribué.

Mais on ne peut pas dire pour autant que le PS s'inscrive véritablement, en Suisse, dans la tradition historique du socialisme démocratique. Le débat interne au PSS sur le contre-projet à l'initiative sur «le renvoi des étrangers criminels» montre d'ailleurs que rien n'est acquis. Nous devons encore probablement rappeler que nous n'avons pas pour vocation de tempérer les reculs de la démocratie et de la justice voulus par la droite, mais d'y résister, bien sûr, et encore de construire des alternatives, des rapports de force et des alliances permettant de faire avancer des propositions concrètes. *Pages de gauche* garde donc toute sa raison d'être, pour promouvoir une gauche socialiste qui joue un rôle moteur dans cette double perspective.

Cyril Mizrahi,
membre de la rédaction
(2006-2007) et du comité de
Pages de gauche (2007-2009).



Familles: le PLR marche sur les plates-bandes du PDC.

Sommaire du numéro

- **La voix du socialisme démocratique** (Cyril Mizrahi) 2
- **L'importance de l'immunité parlementaire** (Antoine Chollet) 3
- **Gouvernement d'union nationale** (Dimitri Andronicos) 4
- **Quo Vadis parti socialiste** (Romain Felli) 4
- **Tintamarre démocratique au Québec** (Thierry Bornand) 5
- **Démocratie ou militarisation du conflit** (Antoine Chollet) 5
- **Pour une meilleure intégration africaine** (Mathieu Gasparini) 6
- **Quelle révolution?** (Antoine Chollet) 6
- **Pour une justice au service de la liberté** (Arnaud Thiéry) 7
- **Les hommes en perte de pouvoir** (Stéphanie Pache) 7
- **Le droit d'asile pilonné par le Parlement fédéral** (Aldo Brina) 8
- **Quand se taire, c'est trahir** (Sylvain Thévoz) 9
- **Lausanne dérape** (Arnaud Thiéry) 9
- **Dossier: le revenu de base inconditionnel** 10
- **Détruire l'idole-travail** (Thierry Bornand) 11
- **Le revenu de base comme projet et comme horizon** (Arnaud Thiéry) 12
- **Une initiative funeste** (Romain Felli) 12
- **Le revenu de base nous pousserait-il à ne rien faire?** (Samuel Bendahan) 13
- **PSS: la confusion règne** (Nenad Stojanovic) 14
- **Un vent d'air frais** (Mathieu Gasparini) 14
- **Il faudra bien continuer à produire de quoi manger...** (Romain Felli) 15
- **Le passé du revenu de base** (Thierry Bornand) 16
- **L'égalité par l'universalité** (Antoine Chollet) 16
- **Qui s'occupe des enfants?** (Stéphanie Pache) 17
- **Quelques lectures** 18
- **En guise de conclusion** 19

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuse-s-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Dimitri Andronicos (DA), Samuel Bendahan (SB), Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Benoît Gaillard (BG), Mathieu Gasparini (MG), Philippe Gilbert (PG), Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP), Line Rouyet (LR), Myriam Scherly (MS), Sébastien Schnyder (SS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Raymond Drouos, Dan Gallin, Anne Hohenweg, André Mach, Philipp Müller, Rebecca Ruiz, Géraldine Savary, Alberto Velasco

Secrétariat de rédaction, mise en page:
Antoine Chollet

Webmasters:
Sébastien Schnyder et Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vulllioud (Cévu)

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Relecture:
Salima Moyard et Éric Peytremann

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

INSTITUTIONS

L'importance de l'immunité parlementaire

Une récente affaire a remis au premier plan le principe de l'immunité parlementaire en Suisse. Comme cette dernière était cette fois-ci censée protéger un personnage exécuté de toute la classe politique, on a cru intelligent de s'asseoir sur ledit principe et de lever l'immunité invoquée. Il n'est peut-être pas inutile dès lors de rappeler quels sont les fondements, non seulement juridiques, mais surtout politiques de l'immunité parlementaire dans un système de séparation des pouvoirs, fondements hérités à la fois de la tradition parlementaire anglaise et de la Révolution française.

On oublie en effet un peu vite que les parlementaires sont pris dans une perpétuelle lutte politique qui ne se limite pas aux joutes oratoires avec leurs collègues, mais qui porte aussi sur leurs rapports avec les autres pouvoirs. Et à ce jeu-là, le danger d'une attaque par le pouvoir que le parlement est censé contrôler au premier chef, à savoir l'exécutif (mais qui serait plus proprement désigné par pouvoir gouvernemental et administratif), est toujours présent. Il est dès lors impératif de protéger les parlementaires contre ce genre d'attaques, qui ont toutes les chances d'être lancées contre un personnage dérangeant ou un peu trop sourcilieux.

DEUX PRINCIPES

Ce qui porte strictement le nom d'immunité protège tout parlementaire dans les activités

liées à son mandat. Elle recouvre en fait deux éléments distincts. Le premier, qui a en quelque sorte créé le principe d'immunité au Moyen Âge, est l'irresponsabilité pour les discours prononcés par les parlementaires. Elle interdit d'attaquer un-e parlementaire pour ses propos tenus dans l'enceinte du parlement et parfois aussi en dehors. Cette protection est absolue en Suisse pour les paroles prononcées devant un des conseils (art. 14 LParl), mais c'est une exception en comparaison internationale.

Le second principe, qui porte le nom d'inviolabilité, protège les parlementaires contre l'arrestation et les poursuites judiciaires pour des actes commis avant ou pendant leur mandat. Ce second principe est parfois limité aux seules périodes pendant lesquelles le parlement est en session, et interdit alors à la justice d'arrêter ou d'emprisonner un-e parlementaire. En Suisse, l'inviolabilité protège les parlementaires pendant toute la durée de leur mandat pour des actes commis en lien direct avec leur fonction (art. 17 LParl, modifié en 2011), et également pour d'autres actes, mais seulement pendant les sessions, ce que le législateur a nommé la «garantie de participation aux sessions» (art. 20 LParl).

Si le premier principe vise à garantir aux parlementaires une liberté de parole aussi large que possible, le second cherche à les protéger contre leur mise à

l'écart par le biais d'accusations, que ces dernières soient justifiées ou non. Dans les deux cas, c'est la fonction que l'immunité vise à protéger, non l'individu qui l'incarne provisoirement.

LA LEVÉE DE L'IMMUNITÉ

Dans la quasi totalité des pays, l'instance habilitée à lever l'immunité parlementaire – lorsque c'est possible – est le parlement lui-même. Ce principe est absolument fondamental car il assure la cohérence du principe d'immunité, visant à protéger le parlement des autres pouvoirs. Dans certains cas (en Suède par exemple), il faut même une majorité fortement qualifiée pour obtenir la levée de l'immunité.

L'existence de l'immunité parlementaire est une garantie que le parlement puisse effectivement exercer son rôle de contre-pouvoir de l'exécutif, tout particulièrement dans des moments de grande tension politique. Il est dès lors indispensable que chaque parlementaire se rende clairement compte que, lors d'un vote sur la levée de cette immunité, il vote en corps comme parlementaire, et non comme représentant-e d'un parti ou d'un autre. C'est le parlement qu'on menace potentiellement, et c'est lui qu'il faut défendre.

Antoine Chollet

Référence: Marcel Van der Hulst, Le mandat parlementaire, étude comparative mondiale, Genève, Union interparlementaire, 2000.

LE POING



Le poing du mois va à **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre des droits des femmes du gouvernement Ayraut, qui a récemment déclaré que son objectif était de «voir la prostitution disparaître». Cette annonce a immédiatement provoqué les protestations des associations de prostitué-e-s, qui ont rappelé que l'interdiction de la prostitution pousse toujours cette dernière dans la clandestinité, produit automatiquement de la criminalité et affaiblit les droits de prostitué-e-s qui n'en ont déjà pas beaucoup.

LA ROSE



Une rose d'espoir est attribuée à **Nurria Gorrite**. Avec le transfert au 1er juillet du service du personnel de l'État de Vaud (SPEV) dans un département dirigé par la socialiste, on espère que la politique du personnel rétrograde menée jusque-là par Pascal Broulis et le chef du SPEV sera durablement modifiée. Les moyens utilisés pour résoudre les conflits, soit la force, la terreur et le mépris affiché envers les travailleuse-eur-s du secteur public est, on l'espère, terminée.

GRÈCE

Gouvernement d'union nationale

La droite (Nouvelle Démocratie) gagne sans majorité absolue, mais cette fois elle est arrivée à forger un gouvernement en s'alliant avec deux partis de gauche «modérés» (Pasok et Dimar). Nous sommes à nouveau dans une union nationale de la droite et de la gauche pour porter les exigences de la troïka (FMI, UE, BCE). Et Syriza (coalition de gauche radicale), avec succès, entre au parlement en tant que premier parti d'opposition.

voter pour cette formation revenait à voter contre l'Europe. À tel point que la presse grecque et surtout européenne parlaient d'un vote responsable pro-européen à droite et d'un vote de sortie de l'Europe pour les électrices-eurs infantiles de la gauche de la gauche. Cette interprétation fautive et sans nuance des intentions réelles de Syriza qui ne souhaite pas la sortie de la Grèce de la zone euro, mais une renégociation plus réaliste des exigences de la troïka, est un des points marquants de ces élections de l'effroi.

opposition aux mesures d'austérité. Aujourd'hui, ce n'est plus à l'ordre du jour, il est juste question d'un échelonnement sur deux ans des mesures, et ce n'est pas en soi un changement de cap. Cela prouve que la droite et Samaras n'avaient d'autres intérêts que l'affaiblissement de la gauche jusqu'à l'imposition de la première union nationale avec Papademos. Cette politique de l'opposition et du blocage dans un premier temps, et de la peur de la sortie de l'euro dans un second temps, s'est avérée payante pour la droite. Maintenant, une fois de plus la balle est dans le camp de l'UE. Si elle n'accepte pas au moins un échelonnement sur deux ans des mesures d'austérité, ce fragile gouvernement d'union nationale tombera et de nouvelles élections permettront peut-être à Syriza, cette fois-ci, de former un vrai gouvernement anti-austérité.

Dimitri Andronicos

L'Euro, c'est fini



QUI EST PRO-EUROPEEN?

La campagne électorale, très dure, a été surtout une campagne de la peur avec pour seul objectif de décrédibiliser le parti Syriza. Il s'agissait d'affirmer que

VICTOIRE OPPORTUNISTE DE LA DROITE

La courte victoire de la droite et de ses alliés de gauche surprend aussi par le retour en grâce d'Antonis Samaras comme pro-européen fervent, surtout après son opposition opportuniste au plus fort de la crise de la dette dont la popularité s'était assise sur son

FRANCE

Quo vadis parti socialiste?

Pour la première fois de l'histoire de la V^e République, la gauche détient tous les pouvoirs institutionnels en France. La victoire de François Hollande à l'élection présidentielle, suivie du triomphe hégémonique du parti socialiste aux élections législatives, peut prendre appui, de manière inédite, sur une majorité de gauche au Sénat, et dans la plupart des régions et des grandes villes françaises. Jamais le socialisme démocratique n'a semblé-t-il être aussi puissant. Le changement, est-ce vraiment «maintenant»?

Malheureusement, ce n'est pas le cas. Premièrement, il ne faut jamais sous-estimer le fait que le pouvoir «politique» est fortement encadré par la puissance des institutions, des hauts fonctionnaires, des médias, de l'Union européenne et, surtout, des féodalités économiques qui ne sont guère favorables à la gauche. D'autre qui, avant Hollande, ont

voulu faire opérer un virage à gauche ont été confrontés avec violence aux forces de l'argent.

Mais encore faudrait-il que le gouvernement Hollande veuille véritablement opérer un tel virage. Or ses premières décisions font, au mieux, preuve d'une prudence excessive, au pire témoignent du fait que les dirigeants du parti socialiste français ne cherchent nullement à mettre en œuvre une alternative politique et économique. Le «coup de pouce» ridicule accordé au SMIC (salaire minimum) et la rigueur budgétaire digne du schrödero-blairisme le plus éculé accèdent cette thèse.

Ceci n'a d'ailleurs rien de surprenant si l'on considère, comme nous l'avons dit, que l'instauration d'élections «primaires» au sein du PS avait pour but de faire triompher la droite du parti. Cette analyse s'avère malheureusement exacte. À quelques exceptions

près (Taubira, Hamon, ...), ce sont des bureaucrates sans volonté socialiste qui garnissent les premiers rangs du hollandisme. Et l'échec du Front de gauche aux législatives empêche une gauche plus radicale d'exister institutionnellement.

Au final, il faut espérer que la gauche socialiste (celle qui existe toujours autour de la motion «Un monde d'avance», environ 20% des votes militants du parti, et qui compte 22 député-e-s) puisse se recomposer rapidement et peser, depuis l'intérieur du parti, sur les options du gouvernement Hollande. Un premier signe allant dans ce sens sera donné par l'orientation des débats lors du congrès du PS à la fin octobre. Dans l'intervalle, il faut compter uniquement sur les mouvements sociaux et syndicaux pour éviter que la France, et avec elle l'Europe, maintienne le cap funeste de l'austérité.

Romain Felli



ÉTUDIANTS

Tintamarre démocratique au Québec

Depuis le 13 février dernier, les étudiant-e-s sont en grève au Québec, contre la hausse des taxes d'études et contre l'arrogance du gouvernement (néo) libéral Charest qui, en temps de crise sociale, montre son vrai visage. Celui-ci, considérant la grève comme illégitime en la qualifiant de «boycott des cours», n'a en effet rien trouvé de mieux que de promulguer une loi scélérate, soutenue par le patronat, entravant gravement le droit de manifester.

La loi 78 oblige également les enseignant-e-s à dispenser les cours à celles et ceux qui le souhaitent (témoignant de la conception individualiste de l'éducation qu'a le gouvernement) et interdit aux syndicats et aux associations de les entraver, sous peine de payer des amendes de plusieurs milliers de dollars. Destinée à briser le mouvement étudiant et à ramener l'«ordre» à coups d'intimidations judiciaires et de matraques

policieres, cette loi spéciale a eu pour principales conséquences d'élargir la lutte sociale et de clarifier les fronts.

Au cœur de la résistance étudiante, l'augmentation des taxes d'études (déjà très élevées, 2100 dollars par année, elles devraient passer à 3800 d'ici à 2016) n'est qu'un aspect infime, mais ô combien inquiétant, de la logique marchande et individualiste du savoir qui dirige les esprits gouvernementaux. Par la mise en concurrence des universités, l'alignement de la recherche sur les objectifs des entreprises privées et étatiques et la transformation des étudiant-e-s en consommatrices-eurs, les institutions scolaires sont pensées comme simples productrices de valeurs marchandes. De façon plus globale, cette conception participe d'une offensive néolibérale qui vise à privatiser le moindre espace de la vie collective. Aussi le gouvernement Charest, installé depuis neuf ans

au pouvoir, n'a-t-il cessé de servir les intérêts capitalistes, offrant allègements et cadeaux fiscaux aux entreprises privées et délivrant des permis d'exploitation aux compagnies privées gazières et pétrolières.

Face à l'oligarchie politique et économique qui tente d'imposer son ordre inégalitaire, les étudiant-e-s ont ouvert une brèche. Et, désormais, elles-ils ne sont plus seul-e-s à occuper la rue au son du tintamarre démocratique: syndicats et associations de gauche ont rejoint la lutte. À l'image de sa force la plus active, la CLASSE (Coalition Large de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante) qui fonctionne sur un principe de démocratie directe et de mandats impératifs, le mouvement québécois est porteur d'un projet démocratique de transformation radicale qui ouvre un autre champ des possibles dont il faut savoir s'inspirer dans nos luttes.

Thierry Bornand

SYRIE

Démocratie ou militarisation du conflit

Pour tout anti-impérialiste qui se respecte, le cas syrien est un véritable dilemme. Après les révolutions tunisienne et égyptienne, faites par le peuple et à l'insu, sinon contre les puissances occidentales, la chute de Kadhafi a constitué le premier dérapage de ce modèle et a rappelé le bien sinistre précédent irakien. On a connu meilleure définition de la liberté que lorsqu'elle est larguée des soutes d'un Rafale ou d'un F-16...

Que Bachar Al-Assad soit un dictateur qui n'hésite pas à massacrer une partie de sa population en cherchant à attiser les haines inter-communautaires, c'est entendu. L'est aussi le fait que la Syrie soit depuis des décennies une épine dans le pied des puissances occidentales dans la région, notamment par son in-

fluence sur la scène libanaise et comme poste avancé de la Russie dans la région. Que, finalement, les nombreuses minorités qui vivent en Syrie se sentent, pour certaines d'entre elles, défendues par le régime doit aussi être pris en compte. Mais cela ne nous dit pas encore qui soutenir, ni comment.

Comme d'habitude, on ne peut guère compter sur les «grandes puissances» pour favoriser une vraie transition vers la démocratie, elles qui s'accommodent toujours étonnamment bien de dictatures plus ou moins aux ordres. La démocratie en Syrie, ce ne seront que les Syrien-ne-s qui pourront la conquérir. Certain-e-s s'y emploient depuis l'an passé: tous ceux et toutes celles qui manifestent pacifiquement jour après

jour dans les rues de Homs, Deraa ou dans les faubourgs de Damas. D'autres, voulant armer la révolution et demandant un appui militaire étranger, ont peut-être des ambitions plus floues. Car s'il est une chose sur laquelle le régime et ces opposant-e-s-là tombent d'accord, c'est que la militarisation du conflit les arrange.

Le Liban tout proche montre année après année que la démocratie est la solution dans des sociétés aussi diverses, mais il en montre aussi la fragilité. La Libye a montré quant à elle, une fois de plus, qu'une intervention armée étrangère n'a jamais pu installer une démocratie là où elle n'était pas demandée par le peuple. Où donc se dirige maintenant la Syrie?

Antoine Chollet

AFRIQUE DE L'OUEST

Pour une meilleure intégration africaine

Le 15 octobre 2012 marquera les 25 ans de l'assassinat de Thomas Sankara, un des leaders de la révolution burkinabée en 1983. Au-delà de sa trajectoire personnelle et du contenu de cette expérience révolutionnaire, c'est une certaine idée du panafricanisme

dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence. Par contre, avec le soutien de tous, [...] nous pourrions éviter de payer. Et en évitant de payer, nous pourrions consacrer nos maigres ressources à notre développement». Son idée du panafricanisme consistait à promouvoir un rapport d'égal à égal avec les anciennes puissances colonisatrices, tout en développant l'autonomie du Burkina Faso en renforçant l'organisation des femmes et des paysan-ne-s.

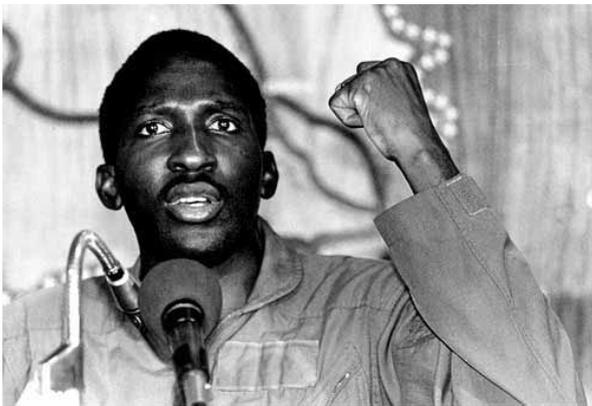
Son successeur à la tête du Burkina Faso, et très certainement commanditaire de son assassinat, Blaise Compaoré (aidé par des soldats rebelles libériens entraînés dans des camps en Libye, financés par Kadhafi), n'aura de cesse ensuite de renforcer son pouvoir sous-régional en attisant le feu dans différents conflits ouest-africains (Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire), tout en assurant souvent un rôle de médiateur parfois dans les mêmes conflits et tout dernièrement au Mali.

POUR UN NOUVEAU PANAFRICANISME

Ainsi, le Burkina Faso est le pays médiateur, délégué par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le conflit au Mali. Ce qui s'y passe doit, au-delà des atrocités propres aux conflits armés, nous interroger sur la qualité de l'intégration africaine. D'une part en constatant simplement qu'aucun pays et organisations régionales ou supra-régionales n'a pu se faire entendre des parties en conflit. Certes, cela est en partie dû à la situation politique intérieure du Mali (renversement du régime en place à un mois des élections) au moment des attaques des rebelles (en provenance vraisemblablement de Libye). Toutefois cela montre aussi la faiblesse de l'intégration politique qui fait que différentes factions puissent envisager de combattre à tout prix.

D'autre part, cela démontre que les organisations régionales (telle que la CEDEAO) cherchent plutôt à renforcer leur capacité militaire au détriment de leur capacité politique. L'impasse dans laquelle mènent ces interventions militaires (par exemple l'intervention de l'UA en Somalie ou au Soudan) est un indice du manque d'intégration politique. Ce manque permet également, au détriment des Africain-e-s, l'irruption d'intérêts et de puissances extérieures aux intérêts oppo-sés. Un renouveau panafricaniste serait donc nécessaire pour mieux assurer la protection des droits des Africain-e-s ainsi que pour s'opposer aux tentations impérialistes. C'est aussi dans ce cadre-là – celui de la faiblesse politique de l'intégration africaine – que, au-delà de l'actualité immédiate, le conflit au Mali doit être replacé.

Mathieu Gasparini



Thomas Sankara (1949-1987)

qui disparaissait avec sa mort. Lors de son dernier discours à l'organisation de l'Unité Africaine (UA), il avait eu ces mots prémonitoires: «Si le Burkina Faso tout seul refuse de payer la

ÉGYPTE

Quelle révolution?

La révolution qui a balayé Moubarak en février 2011, grâce à une mobilisation exemplaire des Égyptien-ne-s qui avaient décidé que ce pouvoir corrompu avait assez sévi, connaît le sort de toutes les révolutions: elle se transforme en quelque chose qui ne lui ressemble pas.

En Égypte, suivant son bord politique, on dira qu'on assiste à une *révolution permanente*, le mouvement de la place Tahrir étant poursuivi aujourd'hui par les généraux du Conseil supérieur des forces armées, au pouvoir depuis la chute de Moubarak (interprétation évidemment complètement fantaisiste); que la révolution a été *trahie* par l'alliance entre généraux et islamistes, qui

se partagent désormais le pouvoir après les récentes élections présidentielles; ou, enfin, que la révolution a été *kidnappée* par les Frères musulmans, qui prétendent aujourd'hui représenter la force politique héritière des jeunes de la place Tahrir.

Ce qui semble en revanche à peu près certain, c'est que l'Égypte est maintenant fermement installée dans un de ces «moments thermidoriens» qui suivent bien souvent les explosions révolutionnaires. Souhaitons qu'il n'en sorte pas de monstres.

Antoine Chollet

À lire: Bichara Kader (*dir.*), Le «printemps arabe»: un premier bilan, Paris, Syllepse, 2012.

JUSTICE

Pour une justice au service de la liberté

Après la publication d'un article sur la justice restaurative en juin, il nous a paru intéressant de revenir sur les victimes et leurs droits. Subjectivement, la défense des victimes dans le débat politique pourrait se ranger en trois catégories.

Il existe une défense des victimes soutenue par la gauche qui centre sa réflexion sur le besoin de porter soutien et réconfort aux plus faibles de la société, à qui l'État doit un adoucissement des souffrances endurées. Elle est généralement soutenue par la gauche qui y voit un moyen de développer les prestations de l'État; toutefois, outre un risque d'infantilisation lié à des mécanismes procéduraux dépossédant les victimes de leur rôle de partie dans le procès pénal – qui doit impliquer le devoir de prouver les faits –, le discours «de gauche» axé sur la prévention du risque individuel favorise l'instauration d'un climat de crainte qui porte le risque de dérives liberticides.

La seconde catégorie de défenseuses-eurs de victimes se range typiquement du côté de la droite autoritaire, profitant et amplifiant un climat de crainte (notamment par l'exploitation de faits divers, démarche tradi-

tionnellement adoptée par une association comme la *Marche Blanche*) pour limiter les garanties les plus élémentaires de la procédure pénale, sous prétexte que les droits de la défense seraient ressentis comme une insulte par les victimes.

Finalement, entre un discours de gauche bien pensant et une droite de tradition autoritaire, il faut encore mentionner l'approche de tradition judéo-chrétienne, axée sur l'idée d'un «repentir», que l'auteur d'un crime doit l'expiation par la réparation, notamment envers sa victime.

La justice restaurative nous semble se rattacher à cette dernière tradition, ne considérant plus la sanction comme un moyen d'application d'une norme mais comme un moyen de renouer avec un équilibre, un idéal de fraternité et de liens restaurés.

Dans une perspective socialiste, notre idéal est le respect maximal de la liberté, prise dans son acceptation individuelle et collective. Sur le plan individuel, cela nécessite la mise en place de garanties très développées contre la surveillance de l'État, notamment par une large place laissée à l'intervention de la dé-

fense. Sur le plan collectif, la liberté des individus, notamment contre l'immixtion d'autres individus, est garantie par les lois démocratiquement votées. S'il y a loi, il y aura aussi infraction à la loi, et dans ce contexte, la sanction (qui n'est pas nécessairement la prison ou l'amende) doit se penser comme un moyen d'appliquer une norme démocratiquement votée. Car aussi bien la criminalisation d'un acte que la réponse à lui donner appartiennent au domaine de la décision démocratique, et non à l'arbitraire de l'arrangement contractuel de deux individus.

Arnaud Thiéry

EN BREF

Les hommes en perte de pouvoir...

Le mouvement masculiniste en Suisse semble se résumer à l'association Männer.ch et à son président, devenu délégué aux questions masculines du bureau de l'égalité du canton de Zürich, Markus Theunert. Malgré la faiblesse de ce courant et son implantation limitée en Suisse romande, il ne faut cependant pas négliger cette nouvelle offensive anti-féministe.

Revendiquer le besoin de se pencher sur la condition masculine est un argument franchement anti-féministe au sens où il nie la réalité des rapports sociaux entre les sexes. Pour mieux partager le travail domestique, il n'est pas inintéressant de réfléchir à des processus qui amèneraient les hommes à en assumer la moitié. Cependant si on nie le fait que le pouvoir économique et social est inégalement réparti, cette approche sera au mieux inefficace, au pire propice à renforcer le patriarcat. Et c'est ce qui se passerait avec Männer.ch au pouvoir, qui prône un discours sans reconnaissance préalable des privilèges des hommes et qui refuse de penser l'égalité de façon globale et politique. Son président soutient d'ailleurs que les hommes et les femmes ont des besoins différents, position malheureusement partagée par certaines féministes dites «essentialistes».

Enfin, il faut souligner que ce n'est pas sans rappeler la politique institutionnelle en la matière, qui veut bien encourager les filles à devenir ingénieures mais refuse toute mesure contraignante pour l'égalité salariale ou la création de places de crèche. SP

Manifestation de protestation contre une rencontre masculiniste (Bruxelles, octobre 2008).



MIGRATION

Le droit d'asile pilonné par le Parlement fédéral

Petit florilège des modifications de la Loi sur l'asile votées par le Conseil national:

- Exclure en législation urgente la désertion et le refus de servir comme motif d'asile pour ne plus reconnaître la qualité de réfugié-e-s aujourd'hui aux Érythréen-ne-s, et demain peut-être aux Syrien-ne-s qui feront défaut à l'armée d'Al-Assad.

- Supprimer aussi la possibilité de demander l'asile à l'étranger via les ambassades suisses.

- Introduire un entretien préliminaire pouvant être délégué à un autre acteur que l'administration pour engager une procédure de renvoi du demandeur d'asile sans décision formelle.

- Restreindre, pour les réfugié-e-s reconnu-e-s, les possibilités de regroupement familial ainsi que leur accès à une autorisation d'établissement.

- Étendre l'exclusion de l'aide sociale (aide d'urgence) à tou-te-s les demandeurs-euses d'asile.

- Construire plus de centres de détention administrative, et aussi des centres spécifiques pour les demandeurs-euses d'asile qui se comportent mal.

Encore? Oui, il y en a encore, des modifications de la loi sur l'asile qui ont été acceptées par le Conseil national lors de sa session de juin. Mais pour analyser le massacre, c'est la place qui manque, et le temps: le Conseil des États traitera du sujet dès le mois de septembre, et certaines des mesures seront adoptées en législation urgente.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ?

L'augmentation des demandes d'asile liée entre autres raisons aux conséquences du «printemps arabe», le désordre et la petite délinquance causés par une minorité de demandeurs-euses d'asile, de même que les problèmes d'hébergement créés en partie par un démantèlement calculé des structures d'accueil, ont été largement relayés par les médias, alémaniques en particulier. À ces causes conjoncturelles viennent s'en ajouter d'autres qui résultent de mouvements de fond: les victoires xénophobes de l'UDC qui menacent les autres partis, une crise mondiale et des angoisses latentes qui cherchent à s'exprimer.

DÉBUSQUER LES MENSONGES

Dans ce contexte, de plus en plus de parlementaires se sentent le devoir de durcir la loi, quand bien même ils savent que celle-ci a déjà fait l'objet d'innombrables révisions. Il est surtout devenu difficile de faire appel à la raison, et des

mensonges peuvent se propager à une vitesse inimaginable. Christoph Blocher, par exemple, fait gober au Parlement que la Suisse est le seul pays à reconnaître le statut de réfugié-e-s aux Érythréen-ne-s, alors que les principaux pays européens font de même. Pourtant, en amendant la définition des réfugié-e-s, ce n'est plus de traque aux abus qu'il s'agit, mais bien de chasse aux «vrai-e-s» réfugié-e-s. Le message est clair: on entend désormais s'attaquer au cœur du droit d'asile.

Il est plus que jamais nécessaire de démonter une par une les inexactitudes, voire les mensonges, qui se répandent. Il faut aussi recadrer le débat sur l'asile, c'est-à-dire sur la nécessité d'offrir une protection aux personnes qui fuient des conflits et des dictatures, plutôt que de rabâcher la petite délinquance d'une minorité qu'on voudrait nous faire croire plus dangereuse que les crimes économiques qui mettent à terre des pays entiers. Il est également important de renvoyer les acteurs et actrices politiques du centre-droit face à leurs valeurs traditionnelles qu'ils tendent à délaisser: le libéralisme des droits humains et les valeurs chrétiennes.

UN RÉFÉRENDUM?

Quant à nous, rassemblons-nous et discutons sérieusement du référendum, ou d'autres actions à entreprendre pour nous opposer à cette énième révision et pour défendre notre vision du droit d'asile.

Aldo Brina
CSP, secteur réfugiés



Manifestation du 23 juin 2012 à Berne.

- Mettre sur pied un examen médical dans les premiers jours pour exclure la possibilité d'invoquer tout problème de santé par la suite.

- Établir une liste de pays sûrs dans lesquels on peut *a priori* exécuter tous les renvois, aux personnes concernées d'amener la preuve du contraire.

- Prévoir la possibilité de ne rendre les décisions qu'en allemand, et tant pis pour les défenseuses-eurs des requérants-euses d'asile qui sont francophones.

- Amender, selon leur intention dont il faudra juger, les demandeurs-euses d'asile pour leurs activités politiques en Suisse.

MENDICITÉ

Quand se taire, c'est trahir

Quand le climat social devient toxique, quand être pauvre est une honte et sans le sou une tare, quand les insultes et les menaces envers les minorités et la population rom en particulier se multiplient, quand criminaliser la pauvreté et ethniciser l'autre pour l'exclure deviennent une manne électorale, quand une loi xénophobe contraire aux droits humains mobilise les polices et appauvrit la société (20 millions de dépenses pour rien), quand la peur devient un facteur d'incohérence sociale, nous ne pouvons plus nous taire.

Quand des personnes en danger portent le poids de la dangerosité des politiques expérimentées sur elles, quand le bouc émissaire devient un pigeon, quand l'échec d'un système est porté sur la responsabilité des plus fragiles, quand la presse pyromane jette de l'huile sur le feu et désigne des coupables, quand la justice et ses polices criminalisent les pauvres et les emprisonnent pour des amendes non payées, quand la chasse aux mendiant-e-s et le délit de faciès justifient l'impuissance, nous ne pouvons plus nous taire.

Quand les souffrances économiques, les difficultés migratoires sont transformées en brouet ethnique pour stigmati-

tiser et catégoriser des populations, quand la peur et le réflexe identitaire deviennent des armes de poing contre l'étranger, quand l'UDC demande la dissolution pure et simple de Mesemrom (association pour la défense des roms à Genève) et le PLR l'exclusion des mendiant-e-s et la culpabilisation des pauvres, quand le domaine aseptisé, hygiénisé où il ne fait plus bon vivre, quand la présence de l'uniforme devient un facteur de trouble social, quand des campements de fortune sont évacués à l'aube, quand les jouets et les médicaments sont mis à la benne, quand les vexations, les humiliations, l'ignorance et la peur prennent le dessus sur la parole et la recherche de solutions, quand les migrant-e-s sont invisibilisés, exploités puis expulsés, quand la pauvreté devient un crime, se taire, c'est collaborer au racisme ambiant.

NE PAS SE TAIRE

Le parti socialiste ville de Genève a co-signé la pétition demandant l'abrogation de la loi pénalisant la mendicité (3500 signatures). Un numéro de son journal *Causes Communes* a été dédié au thème de la criminalisation de la mendicité, afin de tordre le cou aux préjugés.

Ne pas se taire, c'était inviter des expert-e-s, des artistes, des membres de la communauté rom à témoigner dans ce journal pour donner une autre coloration à ce qui n'est pas une question ethnique, mais une question de justice sociale, celle des inégalités, de la discrimination et des possibilités d'intégration.

Quand se taire c'est trahir, nous avons choisi de parler pour et de donner la parole à ceux que l'on n'entend pas assez et dont on parle mal: les roms. Nous avons choisi de mettre le doigt sur les inégalités sociales, pas sur les fantasmes ethniques.

Sylvain Thévoz

Conseiller municipal, Genève

Paru dans Causes Communes, bimestriel des socialistes (ville de Genève), n° 27, juin 2012.

Lausanne dérape

On savait depuis longtemps que *Lausanne Cités* était à l'avant-garde de la propagande réactionnaire dans la capitale vaudoise. Mais on se consolait en pensant que ce torchon vomissait une Municipalité rose-rouge-verte progressiste autour de laquelle les forces de gauche pourraient se réunir. La droite lausannoise veut interdire la mendicité «par métier»; *Lausanne Cités* nous dit que l'extrême misère des familles roms «lasse» la population. Et la Municipalité de gauche? Extrait du communiqué de presse du 14 juin 2012: «La mendicité que les Lausannois et hôtes de passage peuvent voir en ville reflète, en règle générale, de grandes inégalités au niveau international et une misère réelle. Elle peut certes déranger mais ne constitue pas une atteinte majeure à la sécurité publique.»

Quelle forfaiture. Non seulement la mendicité est élevée au rang de problème sécuritaire, mais le contre-projet interdit de fait la mendicité dans les beaux quartiers et le centre ville (le bord du lac, les musées, les commerces, à 5 mètres des distributeurs d'argent) pour la reléguer là où on ne la voit pas (et encore, il sera interdit de prendre à partie les passant-e-s, lesquel-le-s – merci d'avance – demeureront libres de faire acte de charité).

Que la droite réactionnaire veuille lutter contre les pauvres, on le savait: l'inégalité est au cœur de leur vision du monde. Mais on pensait quand même qu'une Municipalité de gauche (à 6 contre 1) aurait d'autres projets que de cacher les pauvres pour préserver les Lausannois-e-s bien né-e-s et le gratin international de passage. AT



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le revenu de base inconditionnel: première approche

Le récent lancement d'une initiative populaire par l'antenne suisse du réseau BIEN (*Basic Income Earth Network*), demandant l'introduction d'un revenu de base inconditionnel (RBI), nécessite qu'on se penche sur le sujet et qu'on en discute sérieusement. Le projet en question est simple: il s'agit de verser à chacun·e un revenu, de la naissance à la mort, sans aucune condition de travail, de cotisations ou d'«employabilité».

Au-delà de l'initiative proprement dite (à son sujet, voir l'article de Romain Felli en p. 12), l'idée d'un revenu garanti a déjà connu de nombreuses formulations par le passé (voir l'article de Thierry Bornand en p. 16), et des modalités de mise en œuvre très diverses, ce qui ne facilite pas sa compréhension. Le principe divise d'ailleurs la gauche, et en particulier le Parti socialiste (voir l'article de Nenad Stojanovic en p. 14), ce qui n'est pas la moindre raison pour l'examiner de plus près. Certain·e·s rappellent que l'idée est d'inspiration néolibérale, alors que d'autres y voient parfois une solution à tous les problèmes sociaux.

Nous avons décidé de consacrer un nombre de pages inhabituel à cette question, car l'introduction du RBI et ses modalités de mise en place nous paraissent condenser quantité de débats tout à fait fondamentaux à gauche: sur nos projets, sur notre rapport à la société capitaliste ou au libéralisme, sur le concept de réforme, etc.

QUESTIONS IMPORTANTES

Les modalités d'application d'un RBI peuvent être extrêmement variées et, au-delà même du contexte politique dans lequel il serait instauré, peuvent déjà donner des orientations politiques complètement différentes au projet.

Au moins quatre éléments nous paraissent devoir être pris en compte dans les discussions autour du RBI:

1. Quel doit être le *montant* d'un tel revenu de base, ou plutôt, à quoi doit-il servir? Entre une simple allocation de quelques centaines de francs, l'actuel montant de l'aide sociale ou quelque chose qui s'approche du salaire minimum demandé par les syndicats, les écarts quantitatifs deviennent de vraies différences qualitatives quant aux finalités assignées au RBI. On peut vouloir abaisser la charge salariale liée aux emplois les moins qualifiés (dont le salaire serait alors complété par une allocation universelle), ou, tout au contraire, transférer une part importante de la richesse produite dans un salaire socialisé suffisant pour vivre et versé à chacun·e.

2. Quel serait son *mode de financement*? Entre les personnes qui voudraient le financer par une augmentation de la TVA et celles qui parlent d'un financement par la hausse des cotisations patronales, les différences politiques et économiques sont immenses.

3. Quel rôle assigne-t-on aux *services publics* dans les réflexions autour du RBI? Si d'une part certain·e·s pensent qu'un RBI suffisamment élevé permettrait de les faire disparaître puisque chacun·e pourrait les payer selon leur coût réel, d'autres propositions leur conservent une place tout à fait fondamentale.

4. Enfin, quel horizon est fixé pour ces projets? Il peut s'agir de propositions relativement modestes visant à la hausse des transferts sociaux et à la réforme des assurances sociales, mais on peut aussi vouloir, beaucoup plus radicalement, sortir purement et simplement du capitalisme en supprimant le marché du travail et la domination du capital sur les travailleuses·eurs.

C'est guidé·e·s par ces quatre questions que nous avons cherché à clarifier les débats autour du RBI et de ses différentes variantes. Suivant l'articulation des réponses à ces questions, le RBI peut en effet se muer en proposition ultra-libérale ou en projet de réforme radicale et anticapita-

liste. Et comme souvent, le diable se cache dans les détails...

DÉBATS INTERNES

Cette question du RBI a provoqué des débats animés au sein de la rédaction, débats dont ce dossier porte en partie la trace. C'est la raison pour laquelle nous ne défendons pas de position tranchée sur le sujet.

Nous avons surtout essayé d'aborder le problème sous un maximum d'angles différents, parlant à la fois du travail en tant que valeur (p. 11), des incitatifs liés au RBI (p. 13), de l'allocation aux migrant·e·s (p. 14), de la notion d'universalité (p. 16) ou du RBI dans la perspective du travail domestique (p. 17).

Cette discussion sera poursuivie cet automne lors d'une rencontre-débat sur laquelle notre numéro de rentrée donnera des précisions.

La rédaction

«Donner à chacun ce qui ne lui revient pas»

*«L'idée aussi est nourriture. Penser, c'est manger.
– Pas d'abstraction. La République, c'est deux et deux font quatre. Quand j'ai donné à chacun ce qui lui revient...*

– Il vous reste à donner à chacun ce qui ne lui revient pas.

– Qu'entends-tu par là?

– J'entends par là l'immense concession réciproque que chacun doit à tous et que tous doivent à chacun, et qui est toute la vie sociale.

– Hors du droit strict, il n'y a rien.

– Il y a tout.

– Je ne vois que la justice.

– Moi je regarde plus haut.

– Qu'y a-t-il donc au-dessus de la justice?

– L'équité.

Par moments ils s'arrêtaient comme si des lueurs passaient. Cimourdain reprit:

«Précise, je t'en défie.

– Soit. Vous voulez le service militaire obligatoire. Contre qui? contre d'autres hommes. Moi, je ne veux pas de service militaire. Je veux la paix. Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée...»

Victor Hugo, *Quatrevingt-treize* (1874)



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Détruire l'idole-travail

Que le travail soit la vocation naturelle de l'humanité est une idée qui semble largement partagée, bien que celle-ci s'exprime de façon contrastée selon le côté du rapport de force où l'on se place. Le travail est ainsi glorifié par la classe conservatrice et bourgeoise, soutenue dans cet effort par les différents services – psychologues d'entreprise, services *marketing* et autres apôtres du travail – qui ne cessent de nous seriner les vertus enchantées du travail en termes d'épanouissement personnel et de réalisation de soi; il s'agit là d'une vieille antienne dont l'origine se trouve, sans doute, dans la tradition protestante et sa sacralisation du travail.

À l'opposé, la classe «progressiste» et certaines forces de gauche n'ont cessé d'ériger le travail comme le contre-principe essentiel du capital, s'attelant le plus souvent à la dénonciation de l'exploitation du premier par le second. Aussi la lutte (certes nécessaire) pour des salaires décents, des meilleures conditions de travail ou en faveur de la création d'emplois cherche-t-elle d'abord à atténuer les effets de cette exploitation, participant ainsi activement au consensus qui consacre le travail comme valeur fondamentale.

LE TRAVAIL COMME CATÉGORIE CAPITALISTE

Que l'on s'entende bien, le propos de cet article n'est pas de faire la critique du travail en tant qu'activité humaine, ce qui relèverait d'une absurdité imbecile; il est évident que l'être humain devra non seulement toujours tirer de la nature ses moyens de subsistance et tant que les individus seront en relation les un-e-s avec les autres, elles-ils seront également toujours actifs-ifs (discuter, écrire, lire, s'occuper des enfants, etc.). Or, il est clair que la catégorie «travail», dans le système capitaliste, ne désigne ni cette nécessité (besoin primaire) ni une activité créatrice, mais le simple échange d'un salaire contre de la force de travail. C'est précisément cette marchandisation des rapports sociaux qui incite le travail à se présenter comme une fin en soi et lui confère par la même occasion sa centralité. De ce point de vue-là, s'il est vrai que le travail tisse des liens sociaux, ceux-ci ne sont rien d'autre que des rapports fondés sur les inégalités sociales, dans

le but de renforcer, voire de naturaliser, une hiérarchie stricte.

DE LA NÉCESSITÉ DE SORTIR DE LA PRODUCTION MARCHANDE

Faire en sorte que le travail ne tienne plus une place centrale dans notre organisation sociale ne peut supposer qu'une chose: l'abolition de la propriété privée et de son corollaire, le salariat. Combattre cela, c'est imaginer un autre système économique, fondé sur la possession commune et dans lequel la production serait démocratiquement gérée et orientée vers la seule satisfaction des besoins humains. Un système dans lequel chacun-e déterminera librement son activité et son rythme de travail, de manière à se réapproprier le temps de la paresse et de la lenteur. Est-ce qu'un revenu de base en serait la condition? Tant que la propriété privée et la logique marchande de la production capitaliste persistera, il ne pourra s'agir que d'une niche en marge du système.

Thierry Bornand

Différents modèles de revenu de base

	Revenu de base suffisant pour vivre	Revenu de base insuffisant pour vivre
Revenu de base conditionnel	Assurance générale de revenu (conditionnée à un revenu antérieur, sans limite de temps mais qui n'est perçue qu'en cas de perte du salaire "normal"), revenu citoyen (conditionné à la nationalité mais versé en permanence).	Certaines des assurances sociales déjà existantes (mais qui, pour la plupart, ne sont pas des revenus de base à proprement parler).
Revenu de base inconditionnel	Modèle standard du revenu de base inconditionnel (RBI), correspondant au montant d'un salaire minimum et s'ajoutant à un éventuel salaire annexe, salaire universel (disparition de la rémunération directe et passage à un salaire entièrement socialisé, modèle développé par B. Friot).	Allocation universelle (montant variable selon les modèles, mais généralement insuffisant), impôt négatif (c'est le modèle ultralibéral prôné par Milton Friedman, qui permet aux entreprises de sous-payer leurs employés en toute bonne conscience).

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le revenu de base comme projet et comme horizon

Un revenu de base inconditionnel ne sera pas introduit demain, ni même après-demain. Tout en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'un but ultime ni de la solution à tous les problèmes, l'introduction d'un revenu de base inconditionnel peut toutefois représenter un horizon vers lequel tend une politique «radicalement réformatrice»: l'enjeu, c'est la sortie du travail comme contrainte et du salariat comme modèle de distribution des revenus.

SUR LA PLACE DE TRAVAIL

Ainsi, toutes les réformes visant à diminuer la part du travail dans la vie, et en particulier la diminution du temps de travail légal, vont dans la direction d'une libération de l'emprise du travail. Dans le

même but, nous soutenons l'introduction d'un salaire minimum légal. Il s'agit de promouvoir la diminution des heures travaillées tout en maintenant le niveau de rémunération. De même, la gratuité de la formation initiale, le développement de la formation continue, participent de l'entreprise de diminuer le nombre d'heures consacrées au travail au profit d'autres activités.

RÉFORME DES ASSURANCES SOCIALES

Dans le domaine des assurances sociales, l'urgence est bien entendu de lutter contre toute démarche visant à diminuer la couverture sociale, et à plus long terme de sortir de la logique assurancielles (fondée sur l'identification de

risques sociaux entraînant la mise en place d'une assurance spécifique avec financement autonome) pour tendre vers l'instauration d'une assurance générale de revenu assurant un revenu en l'absence de travail salarié.

DANS LA SOCIÉTÉ

La diminution de la part du temps consacré au travail salarié peut être réalisée par la promotion du bénévolat, de l'engagement politique, associatif, culturel, notamment en organisant – dans l'immédiat – des transferts par le biais du subventionnement financés par l'imposition (mais qui ne seront pas effectifs sans diminution du temps de travail). De même, la production de richesse sociale étant de plus en plus découplée de la production de marchandises, il faut repenser la gratuité des échanges, notamment par la suppression des droits de propriété intellectuelle.

Arnaud Thiéry

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Une initiative funeste

Au-delà des débats abstraits sur le RBI et ses différentes déclinaisons, se pose une question politique concrète. Le lancement d'une initiative populaire fédérale nous oblige à nous positionner. Car, dès lors qu'un texte a été lancé, il ne s'agit plus de débattre de ce que l'on souhaiterait dans l'absolu, mais de faire une évaluation politique de son contenu.

Il demande la modification suivante de la Constitution: «La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique. La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base».

Le flou entretenu par le texte de l'initiative n'est pas une vertu. Il s'agit au contraire, en tout cas pour celles et ceux qui se disent de gauche, d'une grave faute politique. En laissant à un parlement

à forte majorité de droite le soin de transcrire l'initiative dans la réalité, on donne carte blanche aux forces réactionnaires pour détruire les conquêtes sociales du siècle dernier. Croit-on vraiment que, dans le cadre du rapport de force actuel en Suisse, l'introduction du RBI se ferait sans dégradation des assurances sociales ou des services publics?

De surcroît, les initiant-e-s font campagne en validant un modèle de RBI fondé sur un niveau de revenu bas (2500 frs par mois), financé par la TVA et la baisse des prestations des assurances sociales, et permettant aux entreprises de baisser les salaires. Difficile pour la gauche d'adhérer à une telle vision.

Dès lors, le problème n'est pas tant de discuter dans l'absolu du RBI, que de combattre une initiative funeste pour la protection sociale en Suisse.

Romain Felli



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le revenu de base nous pousserait-il à ne rien faire?

L'idée du revenu de base paraît complètement absurde à une majorité de gens. Pourquoi? Cela semble évident: si on avait un revenu garanti, on ne ferait plus rien! Cette croyance va à l'encontre de ce que la recherche en sciences économiques semble indiquer. En plus, en ne voyant dans le revenu universel que l'incitation à ne plus travailler, on oublie celle, beaucoup plus intéressante, à mieux travailler.

Il est évident que le revenu de base ne représente pas à lui seul le véritable changement de système auquel le socialisme aspire. Par contre, il changerait certaines règles du système de façon intéressante. Le revenu de base ne pousserait pas tout le monde à arrêter de travailler, mais seulement les personnes qui n'aiment pas ce qu'elles étaient forcées de faire pour survivre.

QUATRE INCITATIFS

C'est là le premier incitatif intéressant d'un système avec un revenu de base, il remet dans l'équation la pénibilité réelle du travail. Maintenant que l'option de sortie est meilleure, il sera effectivement plus difficile de forcer des travailleurs et travailleuses à réaliser des tâches qu'en réalité personne ne veut accomplir. Il y a du coup quatre possibilités pour parer à cette nouvelle donne.

– Premièrement, on peut mieux rémunérer les travaux pénibles.

– Deuxièmement, on peut investir des ressources pour rendre ces travaux moins pénibles, plus enrichissants.

– Troisièmement, on peut organiser la société de façon à moins avoir besoin de ces tâches ingrates.

– Quatrièmement, on peut instaurer un service civil: si la société veut, démocratiquement, que ces tâches soient accomplies, elle doit l'assumer collectivement.



Ces quatre incitatifs semblent plutôt sains pour une société. Aujourd'hui, les travaux pénibles sont faits par des personnes qui n'ont pas le choix, et c'est ce qui fait que les lois du marché ne s'appliquent pas. Payer la pénibilité du travail, c'est-à-dire ce que ça coûte à la personne de le faire, ne semble pas si déraisonnable que cela. L'insécurité au travail et sa pénibilité sont aussi de véritables problèmes de notre organisation des moyens de production, mais il n'est pas très profitable de changer cela. Le rendre profitable pour la société dans son ensemble pourrait améliorer la vie de nombreuses personnes. Enfin, si l'on paie un coût plus juste pour les tâches pénibles, la société est amenée à faire un véritable choix, plutôt que de profiter du non-choix d'autres personnes.

Ainsi, le revenu de base pourrait rééquilibrer un peu les rapports de travail et le rapport de force entre salariat et patronat. Toutefois, il reste, comme on peut le constater, un outil intéressant dans un système capitaliste qui lui ne l'est pas: il utilise un peu les forces du mar-

ché contre lui-même, mais n'en annihile pas toutes les perversions. Le revenu de base n'est pas un objectif en soi, mais un outil intéressant pouvant nous mener à réfléchir sur une vision plus claire du travail librement consenti.

Samuel Bendahan

Pieter Bruegel
L'Ancien, Le pays de Cogne (1567).

Que faire de tout ce temps?

L'argument souvent utilisé pour éreinter le revenu de base garanti selon lequel, hors du travail (entendu: du travail salarié), il n'y a que de l'inactivité, de la paresse et de l'oisiveté, oublie un élément absolument fondamental, qui passe bien souvent inaperçu. Si l'on veut qu'une démocratie fonctionne raisonnablement bien, il faut non seulement que le peuple ait le pouvoir, mais il lui faut aussi du *temps*. Le problème était réglé à Athènes par l'esclavage, il pourrait l'être aujourd'hui par la combinaison d'une forte réduction du temps de travail et par l'introduction d'un RBI qui permettrait de s'occuper sérieusement des affaires de la Cité.

Ne pas «travailler», voilà qui ouvre la possibilité de devenir de vrai-e-s citoyen-ne-s, de se consacrer à des campagnes politiques, au travail législatif, de s'engager dans des associations, de participer à la rédaction d'un journal, etc. Ce sont toutes des activités absolument indispensables à un fonctionnement véritablement démocratique des institutions démocratiques: c'est-à-dire lorsque tout le monde a *effectivement* la possibilité d'y participer. AC

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

PSS: la confusion règne

On a beau chercher dans le nouveau programme du PSS la notion de «revenu de base inconditionnel» (RBI), on y trouve seulement une «assurance de base». Or, il est évident qu'il ne s'agit pas de la même chose. La réalité des faits est encore plus compliquée vu que la proposition originale parle d'une «*Grundsicherung*» (et non pas d'une «*Grundversicherung*»), ce qui aurait dû être traduit par «protection de base» et non pas «assurance de base»...

Quoi qu'il en soit, c'est l'auteur de cette proposition, le Zurichois Willy Spieler, qui nous fournit une réponse à l'énigme. Dans un article paru sur le site du Cercle d'Oltén, Spieler précise qu'il ne voulait pas proposer un véritable RBI, mais que néanmoins la *Grundsicherung* en constituerait une «première étape». Toujours selon Spieler, c'est la présidence du Congrès qui a créé la confusion car au moment du vote elle a bel et bien invité les délégué-e-s à se prononcer sur un «revenu de base inconditionnel»... Dès lors, on peut affirmer que les militant-e-s du PSS, qui ne sont pas tou-te-s censé-e-s connaître les subtilités sémantiques d'une

proposition formulée en allemand, ont approuvé, en principe, le RBI (voir *Pages de gauche* n° 96)! La confusion règne.

Autre exemple: «On se demande quelle mouche a piqué les commissaires socialistes», a écrit Josef Zisyadis, dans son blog, après que les membres PS d'une commission du Conseil national n'avaient pas exprimé une position commune sur son initiative parlementaire demandant l'instauration d'un RBI («allocation universelle»). Quelques semaines plus tard, le 17 juin 2011, le Conseil national a finalement voté sur cette initiative. Le résultat: 129 non, 28 oui et 17 abstentions. Le bloc de la droite, compact, a voté contre, tandis que la gauche s'est divisée. Chez les Verts, on compte 2 non, 14 oui et 5 abstentions. Chez les socialistes, 9 non, 14 oui et 10 abstentions.

Ce qui est intéressant, chez les socialistes, c'est que le RBI a fait éclater tous les clivages internes. Parmi les partisan-e-s, on retrouve aussi bien des représentant-e-s de l'aile modérée du parti (Daniel Jositsch, Evi Allemann, Andreas Gross) que la gauche du parti (Carlo Sommaruga, Ada Marra, Fa-

bio Pedrina) et des syndicalistes (Jean-Claude Rennwald, Silvia Schenker). Parmi les opposant-e-s, on lit les noms des député-e-s modérés (Pascal Bruderer, Chantal Galladé, Mario Fehr, Ursula Wyss), mais aussi ceux de la gauche syndicaliste (Paul Rechsteiner, Christine Goll). Peut-être le meilleur indicateur de l'embarras serait de citer les votes blancs. On y trouve presque l'ensemble de la direction du parti: le président actuel, ainsi que son prédécesseur, les vice-président-e-s Stéphane Rossini et Jacqueline Fehr, l'actuel vice-président du groupe Roger Nordmann, ainsi que l'un de ses prédécesseurs (Andrea Hämmerle)...

Tout cela reflète un véritable malaise, voire l'embarras, au sein du PSS à propos du RBI. Il est utile de le résoudre le plus tôt possible, car en cas d'une réussite de la récolte des signatures pour l'initiative populaire – ce que l'auteur de ces lignes souhaite vivement – le PSS sera obligé de clarifier sa position. Une abstention sur un thème si important serait le pire des choix.

Nenad Stojanovic
Député socialiste au Grand
Conseil tessinois

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Un vent d'air frais

Est-ce que l'introduction d'un revenu de base inconditionnel provoquerait un «appel d'air» et un afflux d'immigrant-e-s? À question brutale, réponse brutale: non.

Pour commencer, posée ainsi, la question présuppose qu'on adhère à une explication néolibérale de la migration. L'idée qu'un revenu de base inconditionnel provoquerait de manière directe une immigration massive est fondée sur un modèle économique de la migration. Ce dernier implique que la migration est une décision individuelle qui résulte d'une analyse de type coûts et bénéfices. Les déterminants de la migration sont multiples et il

est sociologiquement ridicule de concevoir la migration comme un phénomène relevant de la pure logique économique. Pous-sé à l'extrême, ce raisonnement tient encore moins la route, car les inégalités économiques entre régions existent déjà et donc l'incitation à migrer également; l'introduction d'un revenu de base inconditionnel ne ferait que s'ajouter à la situation existante et ne créerait pas plus d'inégalité et donc plus de migration.

Ainsi le revenu de base inconditionnel ne doit pas exclure, mais inclure les immigrant-e-s. En ce sens la notion de revenu de base inconditionnel remet en

cause les conceptions habituelles de la citoyenneté basée sur la nationalité. L'exclusion *a priori* des immigrant-e-s d'un système de revenu de base inconditionnel reviendrait à délégitimer cette pratique. En effet, elle conduirait à renforcer l'exploitation économique des travailleuses migrantes non bénéficiaires d'un revenu de base inconditionnel. S'il s'agit de découpler en partie le travail salarié et le revenu monétaire et de renforcer les droits des personnes avec le revenu de base inconditionnel, toute limitation du principe serait contre-productive.

Mathieu Gasparini



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Il faudra bien continuer à produire de quoi manger...

Puisqu'il s'agit de réfléchir à un système économique alternatif, et au moyen d'y arriver, je pense que le RBI fait fausse route. À mon sens, le système alternatif, et le moyen d'y arriver, c'est le socialisme démocratique. Or le RBI embrouille les cartes. En présentant un monde où le travail salarié ne serait plus nécessaire à l'obtention d'un revenu, et où chacun.e pourrait mener une existence digne et libérée des contraintes, le RBI semble aller dans le sens du socialisme démocratique. Mais il s'agit d'une illusion. En réalité, cette proposition repose sur une inversion entre la fin et les moyens.

VIVRE «À CÔTÉ» DU CAPITALISME?

Ce que les partisan·e·s du RBI, par exemple le réseau BIEN-Suisse, semblent vouloir c'est non pas de transformer ou d'abolir le capitalisme, mais de pouvoir simplement «vivre à côté» de lui, sans en subir ses pires contraintes. Et, certes, c'est un désir légitime et qui s'exprime de manière régulière depuis deux siècles de capitalisme. Si seulement nous pouvions choisir de vivre à côté du capitalisme, le «dépasser» par la gauche ou simplement l'ignorer, nous serions toutes et tous bien plus heureux! Malheureusement la nature du capitalisme est de s'étendre et de soumettre sans cesse de nouveaux lieux, de nouveaux objets et de nouveaux rapports sociaux à sa logique gloutonne.

Cette analyse caractérise le socialisme démocratique depuis plus d'un siècle, que ce soit dans sa variante réformiste ou révolutionnaire. Le capitalisme n'est pas quelque chose que l'on peut contourner ou ignorer, mais que l'on doit affronter directement dans sa logique propre: celle de la propriété privée des moyens de production (outils, machines, usines, ateliers, bureaux, sols, mais aussi

lieux de formation, d'information, etc.). C'est la propriété privée qui, en les dépossédant d'un revenu alternatif, oblige les travailleuses et travailleurs à vendre leur force de travail aux capitalistes sur un marché du travail en échange d'un salaire. Ayant vendu leur force de travail, les individus sont également dépossédés du pouvoir de décider ce qu'il faut produire et comment: cette fonction appartient aux capitalistes et à leurs *managers*.

Or, c'est ici précisément qu'avec le RBI nos chemins divergent. Car pour les socialistes le but politique est de se réapproprier collectivement les outils de production, tandis que pour les partisan·e·s du RBI, il s'agit de pouvoir se retirer de la production.

... OU DÉMOCRATISER L'ÉCONOMIE?

Le fond du problème est que le travail ne peut pas être aboli. Il est la condition même de l'espèce humaine, il est le rapport entre les humains et la nature. Ce qui peut, et doit, être aboli, c'est la forme spécifique que prend le travail dans le capitalisme: sa forme aliénée qui conduit à l'exploitation! Mais, le travail lui-même est une activité indépassable, du moins tant que nous aurons besoin de manger, de boire, de nous vêtir, de nous loger, etc., et tant qu'il n'y aura pas des machines pour le faire à notre place.

Ce que le socialisme démocratique se propose de faire, c'est de démocratiser la production économique. Autrement dit, il s'agit d'organiser le travail de manière démocratique, en répartissant de manière égalitaire les charges de travail et les fruits de celui-ci («de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins!») et en permettant aux individus de participer collectivement aux décisions de production (que produire? comment? où?

à quel rythme? etc.). Mais, on comprend bien que pour qu'une telle démocratie économique puisse être réalisée, il faut lutter pour se réapproprier collectivement les moyens de production et non pas se retirer de la production économique. Il faut continuer à tenter de socialiser la production au moyen des services publics et, grâce à la socialisation des salaires, d'offrir des protections durant les moments où le travail productif capitaliste n'est pas possible ou plus souhaitable (formation, retraite, chômage, maladie, invalidité, parentalité, etc.). Bref, il faut restreindre au maximum la médiation du marché du travail dans la production économique. C'est en approfondissant et en radicalisant ces conquêtes historiques et anticapitalistes, que nous allons vers le socialisme démocratique, pas en niant la nécessité de la production économique.

Dès lors, le RBI n'est pas simplement une utopie, encore moins une réforme concrète, il est à mon avis plutôt une erreur de stratégie politique pour la gauche: un chemin qui ne mène nulle part.

Romain Felli

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le passé du revenu de base

L'idée d'un revenu de base (dont le nom varie selon l'époque et les perspectives), versé par une communauté à tous ses membres et leur garantissant les moyens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, n'est pas nouvelle.

On en trouve en effet déjà des traces au début du XVI^e siècle dans *L'Utopie* de Thomas More (1516) et chez l'un de ses contemporains, Jean Louis Vivès, théologien et pédagogue d'origine espagnole, qui serait l'un des premiers à avoir ébauché un plan minutieux de revenu minimum garanti dans

son *De Subventione Pauperum* (1526). Ces premières formulations ont sans doute influencé la mise en place des différentes lois sur les pauvres, instaurées aux Pays-Bas, en Écosse et en Angleterre notamment, au cours des XVI^e et XVII^e siècles. Sur fond d'humanisme chrétien et derrière des

motifs apparents d'obligation morale et d'efficacité, la prise en charge publique (par les paroisses civiles) des indigent-e-s, jusque-là laissée au bon vouloir privé de la charité, n'avait pour unique but que la mise à l'écart du désordre populaire par l'exploitation d'une main-d'œuvre servile et bon marché; ce geste bienveillant des autorités publiques n'était en effet pas laissé sans contrepartie, puisqu'en échange de soins (en nature), les pauvres étaient contraint-e-s de travailler dans des *workhouses* (maisons de travail).

UNE PROPOSITION PIONNIÈRE ET RADICALE

Cette double conditionnalité de l'allocation – être considéré comme pauvre et faire allégeance au travail –, que l'on retrouve d'ailleurs dans les différents dispositifs actuels de l'assistance sociale, sera pour la première fois absente dans la conception de Thomas Paine et sa proposition de dotation universelle. Celle-ci, développée dans un ouvrage sur la justice agraire (1797), préconise en effet d'octroyer inconditionnellement une somme, certes par trop modeste, à toutes les personnes qui atteignent l'âge

adulte. Loin du sentiment philanthrope, ce revenu se justifie selon Paine par un simple principe de justice: la terre, et ce qu'on en tire, est la propriété commune de l'espèce humaine et devrait par conséquent être répartie également; la dotation universelle vise donc à contrer le vice artificiel de la propriété privée et son rejeton qui l'accompagne nécessairement, le salariat.

ENTRE PROGRESSISME ET CONSERVATISME BOURGEOIS

Dans les débats contemporains, comme l'a justement fait remarquer André Gorz, il faut distinguer deux conceptions du revenu de base. D'une part, celle qui a pour projet de soustraire les individus à l'imaginaire marchand et au travail total, en octroyant une somme décente financée par la taxation du capital; d'autre part, celle qui, à l'image de l'impôt négatif proposé par l'économiste néolibéral Milton Friedman au début des années 1960, vise la marchandisation généralisée des rapports humains et le démantèlement des droits sociaux. C'est précisément la voie choisie par les partisan-e-s de l'initiative de BIEN-Suisse.

Thierry Bornand

Thomas Paine (1737-1809), parfois considéré comme l'inventeur du revenu de base.



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

L'égalité par l'universalité

Dans l'histoire des assurances sociales et de l'État-providence, il est un principe qui sépare puissamment les réformes les plus avancées des seuls outils de mitigation d'un système économique violent et inégalitaire: l'universalité des prestations. Entre des prestations dont tout le monde bénéficie et d'autres qui sont soumises à toutes sortes de conditions, la différence est en effet immense. L'exemple le plus célèbre et sans doute le plus important, ce sont les systèmes de retraite. Celle-ci

est versée à tout le monde ou presque, riches et pauvres, et quel qu'ait été leur salaire antérieur. Les services publics sont un autre exemple de prestation universelle: l'adduction d'eau, le raccordement au réseau électrique, la formation de base, le financement des transports publics profitent à tou-te-s de la même manière. Il s'agit du fameux «principe de l'arrosoir» que brocarde la droite en se croyant intelligente, alors qu'il constitue en réalité le socle le plus solide des États sociaux européens.

Les réflexions autour du RBI doivent elles aussi se situer dans le prolongement de cette histoire d'universalisation des prestations sociales. L'absence de distinction entre riches et pauvres dans l'attribution d'un revenu universel peut paraître choquant; c'est au contraire la meilleure garantie qu'il soit vraiment socialiste et ne relève pas de la charité, de l'assistance ou de la commiseration envers les indigent-e-s.

Antoine Chollet



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Qui s'occupe des enfants?

On a entendu quelques personnes confondre le revenu inconditionnel avec un salaire pour les mères au foyer et invoquer ainsi la défense des femmes pour s'opposer à une mesure censée renvoyer les femmes à la maison. Pour se faire une opinion sur les effets possibles du RBI pour les femmes, il nous faut revenir sur la situation actuelle productive et reproductive des femmes et des hommes.

INÉGALITÉS FACE AU TRAVAIL

La Suisse bat des records en matière de pourcentage d'inactivité professionnelle rémunérée des femmes, d'écart salarial entre les sexes et de conservatisme en matière d'idéologie éducative. Que les mères qui travaillent et qui ne se sont jamais vues faire une remarque négative sur le sujet lèvent le doigt! Même si, quand vous avez le malheur d'associer cette déviance avec la tare d'être célibataire, le jugement s'adoucit de pitié, car «la pauvre, elle est obligée de travailler»... Pour compléter ce tableau, ajoutons une durée de travail élevée (sans que cela augmente la productivité), une protection légale indigente des salarié-e-s, inégalement améliorée par des CCT défendues par un mouvement syndical tout aussi indigent – ce qui n'est pas sans rapport –, de plus peu actif dans les domaines les plus féminisés. Bref le marché du travail est très hostile aux femmes en Suisse, qui sont particulièrement touchées par le chômage et la précarisation. Et ce malgré une conjoncture suisse qui n'a rien de dramatique, et un nombre important de femmes formées et même bien formées.

Par ailleurs, les femmes assurent la très grande majorité du travail domestique non rémunéré. Le rapport entre ce fait et leur faible activité professionnelle rémunérée et leurs conditions de travail n'est cependant pas celui que certain-e-s croient. Ce n'est en effet pas simplement parce qu'elles font le ménage qu'elles ont peu d'activité sala-

riée, comme si la division sexuée du travail productif et reproductif était une évidence naturelle, mais bien plus parce que les conditions de travail qui leur sont réservées amènent les partenaires qui cohabitent, d'autant plus avec des enfants, à se rendre à l'évidence que les heures travaillées et rémunérées par les hommes sont plus rentables que celles effectuées par les femmes, d'autant plus si l'on comprend dans le calcul les frais de garde des enfants. Dans ces conditions, les salaires des femmes sont considérés comme des revenus d'appoint.

Or il nous faut penser la production des enfants comme une affaire collective et non privée, en reconnaissant le besoin de structures collectives et publiques, ce qui serait une première mesure pour rendre sa valeur au travail des mères, en cessant de le considérer comme un coût dont elles sont seules responsables en choisissant de travailler. Sans croire à un effet magique qui rendrait cette mesure suffisante, la diminution du temps de travail faciliterait aussi l'accès au travail pour les femmes et la répartition du travail domestique entre les sexes. Mais d'autres propositions méritent d'être défendues, comme l'imposition individuelle et un salaire versé par la personne qui profite du travail domestique de l'autre.

LE REVENU DE BASE

Un revenu de base inconditionnel, pour autant qu'il soit suffisant pour assurer ses besoins, attribué à chacun-e, homme ou femme, représente une évolution sur ces deux points. Une indépendance financière donne aux femmes le pouvoir de mieux négocier leur travail de production et de reproduction, c'est-à-dire face au patronat et au marché du travail, mais aussi face à leurs partenaires et donc au patriarcat, à la condition, pour les mariées, que soit introduite l'imposition individuelle. L'autre question autour des modalités du système concerne les mineur-e-s.

Doit-on imaginer un RBI pour les enfants? Doit-il être du même montant? Doit-on le verser aux enfants, aux adultes responsables?

Une autre opposition face au RBI consiste à penser que personne ne travaillera avec un revenu assuré, ce qui devrait apparaître comme une méconnaissance de la réalité ou son déni. Déjà aujourd'hui le volume de travail non rémunéré en Suisse est plus important de 20% par rapport au travail rémunéré (d'après une étude de Masha Madörin). Même s'il ne faut pas nier l'exploitation (qui est tout aussi présente dans le travail rémunéré), cela montre bien que l'incitation financière n'est pas la seule motivation à travailler et nous devons soutenir cela.

ACTIVITÉS NON RÉMUNÉRÉES

Le RBI permet ainsi une reconnaissance d'activités importantes de soins, d'aides, de bénévolat et autres, qu'il n'est pas forcément souhaitable de faire entrer sur le marché du travail salarié.

De même, chez les femmes qui travaillent, ne sont pas rares celles qui reconnaissent le peu de valeur ajoutée que cela représente vu les frais de garde, les temps partiels et les bas salaires, sans compter l'organisation que cela représente au quotidien lorsqu'il faut gérer des enfants, mais qui souhaitent travailler, ne serait-ce que pour participer à la sphère publique.

Il reste difficile de prévoir tous les effets qu'un revenu inconditionnel suffisant provoquerait. Néanmoins, sur le plan de l'indépendance financière et de l'amélioration des conditions de travail des femmes, de même que du point de vue du partage du travail domestique et du fait d'introduire une responsabilité collective de la production des enfants, le pari semble peu osé: au pire le *statu quo*, au mieux l'émancipation!

Stéphanie Pache

DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Quelques lectures

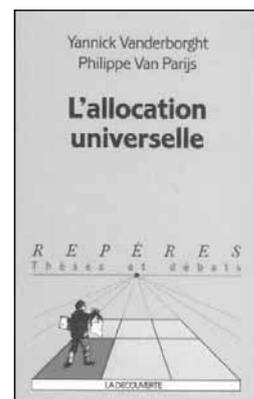
BIEN-Suisse, *Le financement d'un revenu de base inconditionnel*, Zurich, Seismo, 2010.

Un livre collectif pour comprendre les propositions qui soutiennent l'initiative lancée par BIEN-Suisse. Il est composé de dix articles, dont un certain nombre dû à des auteurs étrangers présentant l'état des réflexions dans leurs pays respectifs (France, Angleterre, Allemagne, etc.). Dans l'ensemble, les propositions avancées pour la Suisse sont conservatrices, allant du financement par la TVA à une justification du RBI par la nécessaire flexibilisation du marché du travail. Dans l'ensemble, le RBI y est présenté comme la clef de voûte de la «flexicurité».

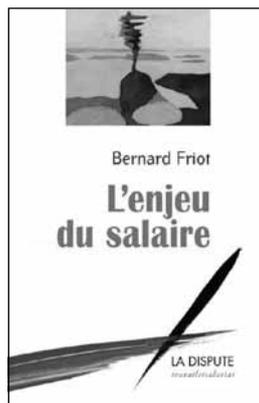


Yannick Vanderborght, Philippe Van Parijs, *L'allocation universelle*, Paris, La Découverte, 2005.

Un petit livre synthétique qui constitue une bonne introduction aux différentes questions gravitant autour du RBI. Il retrace l'histoire de cette idée, en décrit les composantes principales et indique quelques-unes des voies qui permettraient de l'institutionnaliser. Van Parijs est l'un des principaux avocats actuels du RBI, plutôt dans une perspective d'aménagement de l'économie capitaliste que d'une réforme radicale.



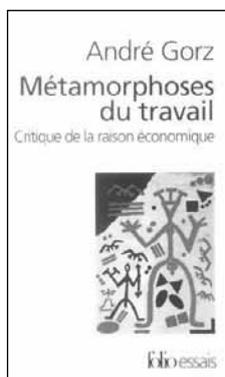
Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, Paris, La Dispute, 2012.



Poursuivant une réflexion entamée depuis plusieurs années, Bernard Friot apporte dans ce livre sa contribution aux réflexions sur le RBI, bien qu'il combatte vigoureusement l'usage du terme de «revenu». Sa proposition, qui équivaut à une sortie du système capitaliste, est de généraliser le système du «salaire socialisé» tel qu'il existe déjà pour les retraites et les salaires des fonctionnaires, c'est-à-dire de faire payer les salaires de toute la population, par le biais d'une cotisation sur l'ensemble du PIB. Les entreprises ne payeraient donc plus de salaires à leurs employé-e-s, qui percevraient à la place un salaire à vie garanti par la société tout entière, dès leur majorité. Cette évolution devrait s'accompagner de la disparition de la propriété lucrative, remplacée par la propriété d'usage collective, des banques, remplacées par des caisses d'investissement publiques, et de l'impôt, remplacé par une cotisation sociale chargée de financer les services publics.

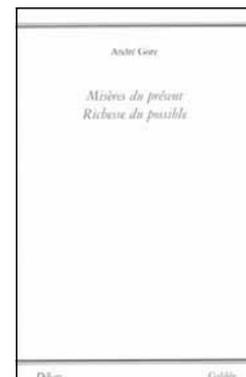
André Gorz, *Métamorphoses du travail*, Paris, Gallimard, 2004.

La réduction de la durée du travail constitue pour Gorz un combat majeur de la gauche. Par-delà la semaine de travail, il se fait l'avocat, dans ce livre publié une première fois en 1988, d'une quantité d'heures de travail par vie, qui permettrait de s'aménager de longues périodes d'activité libre à l'écart du travail salarié et financées par la société. Contre un revenu garanti – «charité institutionnelle» rappelant les *Poor Laws* – il affirme au contraire «le lien indissoluble entre droit au revenu et droit au travail».



André Gorz, *Misères du présent, richesse du possible*, Paris, Galilée, 1997.

Dans ce livre, Gorz abandonne ses réticences antérieures sur le revenu de base inconditionnel, averti du fait que le travail actuel relève chaque jour davantage du «travail immatériel» qui, par principe, ne peut se quantifier individuellement. Le travail ne dépend plus de la durée du travail, et ouvre par conséquent la possibilité d'un revenu délié de toute mesure de la quantité de travail effectivement réalisée. Gorz signale cependant qu'un tel revenu doit s'accompagner d'autres mesures pour éviter qu'il ne se transforme en contre-réforme au services des puissances dominantes.



On ajoutera à ces quelques lectures un très intéressant dossier de *La revue du M.A.U.S.S.*, «Vers un revenu minimum inconditionnel?» (n° 7, 1^{er} semestre 1996). AC



DOSSIER: REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

En guise de conclusion

André Gorz écrivait en 1988, au moment où il s'y opposait, que l'idée d'un revenu garanti indépendamment du travail «hante désormais l'ensemble du monde capitaliste industrialisé». On sait qu'il changera ensuite d'avis et embrassera ce principe. Le mouvement effectué par Gorz nous semble représentatif des difficultés liées à la question d'un revenu de base inconditionnel (RBI), difficultés que nous avons nous aussi rencontrées dans ce dossier et qui sont, pour certaines du moins, apparentes. Davantage qu'une conclusion bien affirmée, les lignes qui suivent cherchent donc plutôt à tracer quelques pistes de réflexion, car c'est bien ce que permet cette discussion: susciter de vraies interrogations politiques sur ce qu'est aujourd'hui un projet de gauche. Voilà qui nous change tout de même de l'habituel combat d'arrière-garde auquel la gauche est bien souvent acculée sur la plupart des sujets!

UNE IDÉE DE DROITE?

On a déjà dit que le RBI était aussi une idée avancée par certaines personnes à droite (à vrai dire peu nombreuses). Des réponses appropriées aux trois premières questions que nous avançons en ouverture de ce dossier (p. 10) permettent d'éviter les confusions les plus graves à ce propos. Le RBI devrait être suffisant pour vivre correctement, donc correspondre à un salaire minimum; il devrait être financé par des cotisations patronales, un impôt progressif ou des taxes ciblées sur les revenus du capital; il ne devrait pas conduire à l'affaiblissement des services publics, qu'on facturerait à leur prix réel à des individus disposant d'un RBI. Ces conditions, personne à droite ne les défend.

Ces arguments ne suffisent toutefois pas à se débarrasser complètement d'une conception libérale que la plupart des partisan·e·s du RBI mettent en son cœur: le fait que le travail soit un *marché*. L'immense transformation des rapports entre employé·e·s et

employeuses-eurs qu'introduirait un RBI selon les conditions précisées ci-dessus rappelle simplement qu'aujourd'hui, nos sociétés ne sont pas libérales et que le travail n'y est pas un marché «libre et non faussé», loin s'en faut. La plupart des gens sont contraints de s'y vendre, à des conditions qu'ils et elles ne définissent pas. On peut juger que l'instauration d'un vrai marché du travail serait néfaste, on ne peut guère contester qu'elle constituerait une profonde transformation.

QUE FAIT-ON DES ENTREPRISES?

Les propositions d'instauration du RBI ne parlent pas des entreprises et de la propriété privée des moyens de production. Elles attaquent le problème par l'autre bout, c'est-à-dire par les *individus* aujourd'hui forcés de vendre leur force de travail à ces entreprises. D'un point de vue de gauche, ce silence est gênant. Il laisse de côté toute une tradition de prise en main de la production par les travailleuses-eurs, qu'il s'agisse d'autogestion, de conseils ouvriers ou, plus modestement, de coopératives ou d'associations. Pour le dire autrement, les partisan·e·s du RBI veulent changer la société en modifiant les rapports entre individus. Nous pensons quant à nous qu'il faut aussi changer quelques structures pour transformer une société...

L'IMPORTANCE DE L'INCONDITIONNALITÉ

La question de l'inconditionnalité du RBI est un aspect tout à fait central, et qui est d'ores et déjà politiquement utilisable. Rappeler qu'un revenu de base est dû à tous les membres d'une société permet de s'orienter, de manière certes radicale, dans les débats sur l'assurance-chômage, sur l'AI ou sur l'aide sociale, par exemple. C'est dire que, fondamentalement, il n'y a pas de critère valable d'exclusion d'une protection sociale suffisante et sans limite de temps. Dans la plupart des pays riches, on rencontre déjà çà et là ce principe

mis en œuvre de manière très imparfaite. Les subsides d'assurance-maladie en Suisse ne sont pas limités dans le temps, l'AVS non plus. L'assurance-chômage, si les cotisations ont été suffisantes, permet de vivre, mais seulement pour un temps limité et moyennant des contrôles de plus en plus tatillonnés. On peut percevoir l'aide sociale sans y avoir cotisé, mais le montant est insuffisant pour vivre correctement, etc. Le RBI est comme un mélange de toutes ces assurances, une clause de "l'assurance la plus favorable". De ce point de vue-là, on s'aperçoit qu'il n'est pas si éloigné de certaines pratiques actuelles.

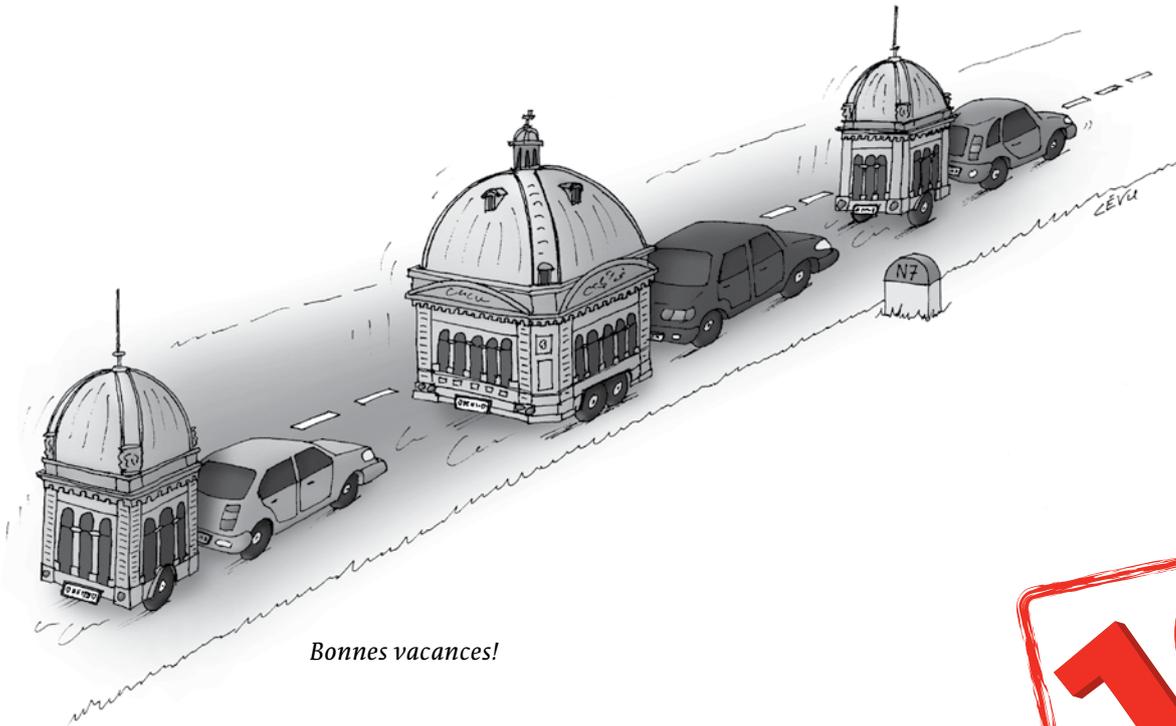
QUEL HORIZON?

S'il n'est sans doute pas légitime d'en faire le combat principal de la gauche, le RBI permet de poser les problèmes politiques contemporains sous un jour nouveau. Il permet de penser l'émancipation individuelle par la solidarité de l'ensemble de la société (et non par l'entrepreneuriat de chacun·e), de proposer de vraies réformes progressistes de l'État social (et non de tenter désespérément de freiner son démantèlement), d'imaginer, enfin, une existence libérée du travail contraint, et de montrer de surcroît qu'une telle proposition serait tout à fait financable. Mais pour faire cela, d'autres questions ne peuvent être oubliées: la réduction du temps de travail, sa meilleure répartition et l'imposition d'une vraie protection des travailleuses-eurs; le travail des syndicats; le développement des services publics et la nationalisation de certains secteurs (les banques, les pharmas, etc.); les luttes pour la maîtrise de la production et des services, ainsi que pour le choix des investissements; la lutte pour l'égalité, et pas seulement pour la réduction infinitésimale des inégalités...

Le RBI entrave-t-il ces combats? Nous ne le croyons pas. Les suppose-t-il nécessairement chez ses partisan·e·s? Voilà qui n'est pas toujours très clair.

La rédaction

1. André Gorz, *Métamorphoses du travail, Paris, Gallimard, 2004, p. 323.*



Bonnes vacances!

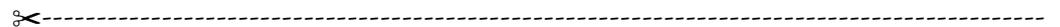


JAB
 CH-1450 Sainte-Croix
Adresse de renvoi: Pages de gauche
 Case postale 7126, 1002 Lausanne

ANNIVERSAIRE

Pages de gauche, 2002-2012

Pour fêter ses dix ans, *Pages de gauche* publie un livre anniversaire qui retrace la trajectoire du journal. Le livre, coédité par les éditions de L'Aire et *Pages de gauche*, est proposé en souscription avant sa parution au mois de septembre. Merci de remplir le bulletin de commande ci-dessous pour recevoir le livre chez vous.



Bulletin de commande

Veillez me faire parvenir exemplaire(s) de l'ouvrage *Pages de gauche – 10 ans*, en vente jusqu'au 31 juillet 2012 au prix de souscription de 27 frs l'exemplaire (36 frs l'exemplaire ensuite), TVA et frais de port inclus.

Nom: Prénom:

Adresse:

NPA: Localité:

Date: Signature:

À renvoyer à l'adresse suivante: Éditions de L'Aire, Case postale 57, 1800 Vevey, ou commander par Internet sur le site: www.pagesdegauche.ch.